PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF
Des 6 et 7 mars 2020

Présents :

Président : Christian Palierne
Jacques Barraud ; Sophie Bodin ; Jean-Luc Guillot ; Françoise Lapicque ; Eric Le Deuc ; Patrick Lustremant ; Jacques Ray ; Kevin Vanlioglu ; Marion Vayre ; Miguel Vicens.

Excusés : Patrick Cannet ; Anne Boileau Demaret ; Michel Martin.

Assistent :

Odile Perrier, Cheffe de cabinet
Paul de Keerle, Directeur général
Thomas Chevalier, Directeur général adjoint
Béatrice Palierne, DTN adjointe (le vendredi)
Jean-Luc Habecker, DTN adjoint

Début à 18 heures

La Secrétaire générale signale une modification dans l'ordre du jour, avec le report du point 3, Point financier, en séance du samedi 7 mars, à la demande des trésoriers.

Point 1 – Informations du Président

Le Président rend compte de ses réunions avec :
- le Conseil départemental de l'Oise venu présenter son dossier « Centre de préparation des Jeux » en 2024 et qui souhaite le soutien de la FFTT ;
- la ministre des sports, le 2 mars, sur le rôle de la FFTT dans la lutte contre les violences sexuelles ;
- le CNOSF et le ministère des sports, le 4 mars, sur les conséquences du coronavirus et les instructions par rapport aux déplacements sur le territoire qui sont autorisés sous réserve d'un arrêté préfectoral auquel il faut se conformer ;
- le COJO Paris 2024, le 5 mars, pour annoncer le choix de l'équipementier (Le Coq Sportif) et la possibilité de rachat des droits, pour contribuer au Club Vingt24. Le COJO souhaite animer un parc des champions au Trocadéro et que les fédérations organisent des animations sur le territoire parisien ; la FFTT devra être présente.

Une première réunion avec l'ANS a permis d'obtenir 30 000 € en plus pour le haut niveau au titre de l'année 2020. Une réflexion sur les pôles de la filière tennis de table a été entamée lors de cette réunion.

Une réunion de conciliation a eu lieu au ministère des sports avec la ligue française de tennis de table, suite à son courrier adressé à Madame la ministre des sports.

Fédération Française de Tennis de Table ■ 3, rue Dieudonné Costes ■ 75013 Paris
Tél. 01.53.94.50.00 ■ Courriel : fftt@fftt.email

Le premier bilan des championnats de France seniors 2020 à Arnas est satisfaisant, compte-tenu du contexte inhabituel de cette organisation.

Point 2 – Informations de la DTN

En son absence, le DTN Bernard Bousigue a missionné Jean-Luc Habecker, adjoint au DTN, pour présenter les dossiers en cours.

- Centres de Préparation aux Jeux : actuellement 99 dossiers de candidatures, positionnés sur le tennis de table, ont été sélectionnés. Une évaluation de ces dossiers a été demandée à la FFTT par Paris 2024.

- Service National Universel (SNU) : une réflexion sur le dispositif est actuellement en cours. Le SNU se déroule en trois phases : un séjour de cohésion (22 juin au 3 juillet), une mission d'intérêt général (2 semaines ou 84 heures) et un engagement facultatif (3 mois). Un courrier a été envoyé aux ligues afin d'identifier deux ou trois ligues pilotes.

- Le contrat de performance : le tour 1 attribue 900 k€ (soit + 38 k€ par rapport à 2019).
Le bilan 2019 est en cours d'analyse et de rédaction. Le tour 2 permettra de négocier une subvention supplémentaire.
L'ANS insiste sur la nécessité de redimensionner le Projet de Performance Fédéral. Il s'agit d'optimiser les moyens, d'identifier les structures qui ne produisent pas réellement de la performance et de s'aligner sur la réforme ministérielle du haut niveau avec un durcissement des critères d'accès aux listes et un resserrement des structures.

Jean-Luc Habecker donne ensuite les résultats récents des différentes équipes de France et évoque les compétitions à venir.

Béatrice Palierne fait le point sur les actions de développement :
- Ping Tour 2020 : deux candidatures de type 1 (Roanne et Angers) ; deux de type 2 (Salon de Provence et Isle d'Adam) et dix-huit de type 3.
- Journal de Mickey : un rendez-vous est pris pour promouvoir le tennis de table à travers leurs supports.
- Pass Ping : un travail de relooking est en cours sous une forme numérique, e.Pass Ping, facile d'utilisation et de saisie.
- Génération Ping 2024 : 125 clubs participent à l'opération. Une cartographie permettra d'identifier les clubs collaborant avec les écoles.
- Partenariat avec UNSS : mise en place d'une formation à destination des enseignants d'EPS / animateurs d'AS lors d'une journée en amont de chaque championnat de France UNSS collège et lycée en 2020. L'objectif est de délivrer l'équivalence « Initiateur de Club » aux enseignants d'EPS présents avec prise de licence.
- Partenariat avec France Alzheimer : la convention est signée. L'objectif est la mise en réseau de clubs avec les structures France Alzheimer.
- Budget : réorganisation des imputations FFTT du PAD et Emploi/Formation en cohérence avec la CPO.
- Un logo générique à toutes les actions du PAD a été créé et communiqué.
- Florian Robert, dont la mission est ciblée sur le suivi du PSF, a remplacé Ludovic Allano.

Point 4 – Agence Nationale du Sport

Les compositions des commissions régionales PSF ont été demandées pour le 25 février 2020. Une information régulière est effectuée en direction des ligues. Une formation théorique et pratique aux comptes Asso et Osiris est en cours.

Béatrice Palierne donne ensuite des informations sur la diffusion de la note de cadrage, la création des logins à réaliser, l'enveloppe globale financière du tennis de table (1 526 054 €).

Des demandes de précision, de dérogation ont été demandées par certaines ligues.
- En cas de dossier non recevable (nombre d'actions supérieur à trois, seuil financier pas atteint), une relance du club sera effectuée.
- Un salarié n'est pas autorisé à remplacer un président de comité départemental dans une commission PSF. Un cadre technique peut être remplacé par un autre cadre technique.

Kevin Vanlioglu présente les simulations de répartition effectuées à partir de l'enveloppe globale pour les ligues, les comités départementaux et les clubs, qui devront être affinées avant diffusion générale.

Point 5 – Réunion du 17 février 2020 LFTT – FFTT au Ministère des sports

L'association « ligue française de tennis de table » a écrit à Madame Maracineanu, Ministre des sports, en évoquant ce qui lui semble être des dysfonctionnements de la FFTT dans le championnat de Pro. Les points évoqués sont les diffusions sur internet, les diffusions à la télévision, les mutations, les joueurs étrangers, la CNACG, le sport professionnel.

Miguel Vicens fait un compte-rendu de la réunion. Lors de cette réunion, il a été acté que la Fédération fera une réponse à la ligue française de tennis de table. Cette réponse est en cours de rédaction.

Point 6 – Congrès ETTU des 22 et 23 février 2020 à Budapest

Thomas Weikert, président de l'ITTF et Petra Sorling, vice-présidente de l'ITTF chargée des finances, étaient présents lors du congrès de l'Union Européenne. Une grande inquiétude sur la disponibilité des joueurs se fait jour avec l'augmentation du nombre des compétitions individuelles sous l'égide de l'ITTF (opens, …).

Les pays européens ont fait part à l'ITTF des difficultés de réalisation du calendrier de l'ETTU à partir du calendrier de l'ITTF.
Le classement mondial, qui oblige les joueurs à courir les Opens, a également été remis en cause.

Les prochaines élections de l'ETTU auront lieu en septembre 2020, où la FFTT se positionnera pour retrouver une place dans les commissions européennes, voire dans le bureau exécutif.

Point 7 – Candidatures aux compétitions nationales et internationales

Suite à l'appel de candidature effectué, la 4S Tours et la ligue Centre Val de Loire ont confirmé, le 30 janvier 2020, leur candidature pour le Top 10 européen Jeunes prévu en octobre 2022. Un budget prévisionnel équilibré d'un montant de 156 500 € a été joint à la confirmation de candidature. Le lieu de la compétition proposé est le palais des sports de Tours.

Décision :
Les membres du bureau exécutif valident la candidature de la 4S Tours et la ligue Centre Val de Loire pour le top 10 européen Jeunes (9 pour - 1 contre - 1 abstention).

La Fédération handisports envisage l'organisation des championnats d'Europe Handisports en 2022 à Nîmes. Un projet de convention est en cours de rédaction.

La Fédération internationale ne reconnaissant que la FFTT et non la fédération handisports, le dossier doit donc être présenté par la FFTT.

Décision :
En suspens, en attente d'informations complémentaires.

En l'absence de Michel Martin, Miguel Vicens donne la désignation des lieux des épreuves nationales, décidée par la commission des organisations, pour la saison 2020-2021.

Miguel Vicens et Marion Vayre font un rapide bilan des Championnats de France des Régions qui se sont tenus à Auch. La nouvelle formule a été appréciée, seuls quelques aménagements sont à prévoir.
Il est cependant à noter l'absence de quatre jeunes, sélectionnés par le pôle Détection de la DTN à l'open de Suède. Toutes les ligues ayant fait l'effort de participer aux championnats de France des régions, il est demandé expressément à la DTN de libérer ses joueurs de tout engagement ou sélection sur les dates de cette épreuve.
Pour la prochaine édition, le Bureau exécutif propose de prendre en charge un arbitre pour les équipes ultra-marines participantes.
Le Président ajoute que si l'édition 2021 reste sans organisateur, la FFTT s'investira dans cette organisation.

Point 8 – SPID2

Thomas Chevalier fait un compte-rendu de la dernière réunion avec la société réalisant spid2. Un plan de formation doit être élaboré dès à présent. Un certain nombre d'outils d'accompagnement devront être créés.
Un changement d'hébergeur est préconisé. Une mise en concurrence des différents prestataires va être réalisée.

Des inquiétudes sur la date de livraison de spid2 ont été évoquées lors de la dernière réunion. Pour tenir les délais, la livraison doit être effectuée fin avril afin de permettre les différents tests et les corrections nécessaires avant le 1er juillet.

Fin à 21 heures 30
Reprise le samedi à 8 heures 30

Point 9 – Emploi - Formation

Sophie Bodin informe les membres du bureau exécutif sur les actualités du pôle emploi – formation :
- Remplacement d'Estelle Londiche : entretiens réalisés et recrutement en cours.
- Journée de formation UNSS, le 12 mars, sur la validation « initiateur de club ».
- Signature de la convention cadre avec le représentant de la Conférence des Directeurs et Doyens (C3D) UFRSTAPS, le 19 mars.
- Proposition de création d'une cellule de soutien et d'accompagnement chargée de réagir rapidement et d'apporter un soutien lors des différentes crises et événements particuliers (violences sexuelles, décès…). Ce groupe serait constitué de Christian Palierne, Paul De Keerle, Eric Le Deuc et Sophie Bodin. Françoise Lapicque demande la présence du secrétariat général dans ce groupe, qui serait élargi à l'ensemble des points de vigilance qui se posent actuellement (exemple du coronavirus). Des personnes supplémentaires pourront être invitées en fonction des thèmes abordés.
La création de ce groupe sera présentée au prochain Conseil fédéral.

- Formation Spid à mettre en place.
- Sport Santé : problème de variabilité des niveaux « Bien être ou sur ordonnance ». L'inscription au Médicosport (Vidal du sport) est à suivre.
- La recherche entamée sur les problématiques de hanche est actuellement au point mort faute de doctorant. Patricia Thoreux, présidente du conseil scientifique, médical et de formation de l'INSEP nous propose un doctorant qu'il conviendrait d'embaucher sur trois ans, par le biais d'une convention CIFRE (ENSAM). Cette embauche sera soumise à l'accord du Conseil fédéral.

Point 3 – Point financier

Des réunions de synthèse sur le bilan financier 2019 sont prévues les 9 mars 2020 (avec l'expert-comptable) et 25 mars 2020 (avec le commissaire aux comptes).

Une restructuration est en cours sur les codes analytiques (620 codes au 1er janvier 2020 ramenés à 493 codes le 7 mars 2020).

Kevin Vanlioglu fait ensuite une présentation des résultats provisoires du bilan 2019 pour chacun des pôles avec une étude sur les écarts entre le prévisionnel et le réel.

Point 10 – Modification réglementation administrative

Des précisions sur la licenciation des joueurs dans le cas d'un retard de ré-affiliation (article I.103), sur la licenciation d'un joueur étranger (article II.105.1), sur les modalités pour accorder le statut de joueur étranger à statut professionnel (article II.105.8) sont nécessaires.

Suite au jury d'appel fédéral du 23 juillet 2019, un nouvel article sur les conséquences de l'exclusion d'un joueur d'une association a été rédigé ; il précise les modalités d'information des instances par le club, affirme l'interdiction de compétition et permet une mutation exceptionnelle éventuelle, celle-ci étant du ressort unique de la commission nationale des statuts et règlements.

Une modification des dates de mutation exceptionnelle est envisagée : début de la période au 11 juillet au lieu du 1er juillet, dates fixes pour les mutations exceptionnelles de Pro (du 15 août au 31 octobre). Pour la mutation des joueurs évoluant à l'étranger, seule la copie d'un titre d'identité ou d'un passeport sera exigée pour accélérer le traitement des dossiers. La vérification de la situation légale sur le territoire français s'effectuera uniquement au niveau de la prise de licence.

Le règlement disciplinaire sur les cartons prévoit qu'un carton ne peut être comptabilisé que lorsqu'il y a un juge-arbitre officiellement nommé. Certaines ligues comptabilisent les cartons même quand il n'y a pas de juge-arbitre nommé. Le texte actuel date de plus de quinze ans. La question se pose de comptabiliser ou non tous les cartons.

Des modifications de détails sur les règlements administratifs, le règlement financier et de gestion sont ensuite exposées.

Décision :
Les propositions aux règlements généraux sont toutes adoptées (7 pour – 2 contre – 2 abstentions pour l'article II.103 et unanimité pour les autres articles).

Fédération Française de Tennis de Table ■ 3, rue Dieudonné Costes ■ 75013 Paris
Tél. 01.53.94.50.00 ■ Courriel : fftt@fftt.email

Point 11 – Modifications des règlements sportifs

Le Bureau exécutif du 20 septembre 2019 avait donné un avis favorable à l'autorisation, pour une féminine, de disputer une rencontre en championnat masculin et une rencontre en championnat féminin au titre de la même journée à condition que la féminine n'ait pas joué en national (masculin ou féminin) et que la rencontre ne se joue pas le même jour.

Jean-Luc Guillot présente la rédaction de l'article II.112.3 des règlements sportifs relatif à la participation des féminines.

Décision :
Sur le principe, la modification de l'article II.112.3 est adoptée à l'unanimité. Il est demandé la réécriture de l'article.

Jean-Luc Guillot informe les membres du Bureau exécutif que, suite à l'épidémie du Covid 19, deux rencontres de championnat national par équipes devant se dérouler dans le Morbihan ont été reportées. Plusieurs rencontres de pro A ont également été reportées. Ces décisions de report à titre exceptionnel ont été prises par la commission sportive fédérale en application du dernier paragraphe de l'article II.216 des règlements sportifs.

Les rencontres dans les départements du Morbihan et de l'Oise sont interdites pour une durée définie par les arrêtés préfectoraux. Les rencontres dans le département du Haut-Rhin se déroulent à huis clos.

Les compétitions se poursuivront en respectant les arrêtés pris par les préfets.

Le Bureau exécutif se prononce pour :
- la poursuite et/ou reprise du championnat par équipes, qui sera la priorité si la situation sanitaire le permet ;
- la poursuite du calendrier, si possible ;
- le traitement des complications au cas par cas.

Une note sera proposée pour diffusion aux ligues et comités départementaux en début de semaine.

NB : ce Bureau a eu lieu avant les mesures de confinement qui ont rendu caduque ce dernier paragraphe du point 11

Point 12 – Modifications du règlement de Pro

Le texte précisant la composition de la liste des joueurs de pro nécessite quelques aménagements.

Le nombre de trois joueurs considérés comme non étrangers devra être valide à la date de la première journée et non à la date du 15 août. La date limite des mutations exceptionnelles est fixée au 31 octobre pour plus de cohérence avec les règlements administratifs. L'obligation de licenciation des joueurs figurant sur la liste à la date de la première journée est inscrite en clair.

Décision :
Les modifications de l'article IV.2.1 du règlement de pro sont adoptées à l'unanimité.

Point 13 – Saisie des rencontres par équipes par Girpe

L'utilisation de Girpe pour la saisie des résultats du championnat national par équipes est en augmentation constante : 62 % en 2017-2018, 84 % en 2018-2019 et 94 % lors de la première phase de 2019-2020.

La commission sportive fédérale souhaite que les rencontres du championnat national par équipes soient toutes saisies par Girpe à compter de la saison prochaine et que l'article II.304 des règlements sportifs soit modifié dans ce sens.

Décision :
La proposition est adoptée (8 oui – 3 abstentions).

Point 14 – Groupe réforme du championnat féminin

Suite au Conseil fédéral du 31 janvier 2020, un courrier a été envoyé aux ligues, comités départementaux et aux clubs signataires d'une pétition sur le championnat féminin. Ce courrier proposait de travailler sur le championnat féminin. Dix clubs et un comité départemental ont répondu.

Un questionnaire est actuellement en cours de réalisation afin de connaître les subventions dont bénéficient les clubs ayant des équipes en championnat national féminin. Un groupe sera constitué pour proposer un aménagement pour la saison 2021-2022.

Point 15 – Dossier violences sexuelles

Patrick Lustremant présente les mesures à prendre pour les cas connus et les futurs cas. Il propose quelques mesures de précaution possible.

Suite à la suspension de licences à titre conservatoire, le Président saisira l'instance nationale de discipline pour étudier tous ces cas et prendre la décision formelle.

A ce jour, après vérification, seuls 43% des entraîneurs ont une carte professionnelle, qui garantit leur honorabilité, en cours de validité. Une demande de mise à jour sera effectuée et surveillée.

Point 16 – Marketing - consultations

Paul De Keerle rappelle la situation des différents partenariats et le nouveau processus d'appel à la concurrence mis en place.

Pour l'olympiade 2020-2024, cinq appels à concurrence :

- Raquettes : 3 offres reçues ; appel infructueux ; lot en attente de négociation de gré à gré ;
- Balles : 3 offres reçues ; appel infructueux ; lot en négociation de gré à gré ;
- Textile : 5 offres reçues dont 2 au-dessus du prix de réserve ; l'offre Victas est retenue en attente de décision du Conseil fédéral ;
- Aires de jeu : 7 demandes à ce jour ; appel d'offres en cours ;
- Sol : appel à lancer prochainement.

Les contrats seront soumis à la validation du par le Conseil fédéral.

Fédération Française de Tennis de Table ■ 3, rue Dieudonné Costes ■ 75013 Paris
Tél. 01.53.94.50.00 ■ Courriel : fftt@fftt.email

Point 17 – Informations générales

La circulaire sur les procédures électorales, ainsi qu'un modèle de statuts et règlements intérieurs, seront envoyés la semaine prochaine aux ligues et comités départementaux.

Le ministère du travail a rappelé à la FFTT l'obligation de la mise en place du Comité Sociale et Economique (CSE).

Suite à la décision de l'ISD, le club de Loperhet a informé la FFTT de sa position.

Des travaux sont actuellement en cours au siège pour la réfection des terrasses et la mise aux normes des toilettes.

Fin du Bureau exécutif à 11h50.

Françoise LAPICQUE Secrétaire général	Christian PALIERNE Président

Fédération Française de Tennis de Table ■ 3, rue Dieudonné Costes ■ 75013 Paris
Tél. 01.53.94.50.00 ■ Courriel : fftt@fftt.email